



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

défense

Question écrite n° 73032

Texte de la question

M. François Cornut-Gentile interroge M. le ministre de la défense sur le décret n° 2015-39 du 15 janvier 2015 portant annulation de crédits pour 2014. Ces annulations s'élèvent à plus de 130 millions d'euros pour la seule mission « Défense » dont 109,8 millions pour le programme 178. Selon le rapport joint à ce décret, ces annulations portent sur « des crédits de dépenses de personnel devenus sans objet au regard de l'exécution finale et des reports techniques prévus sur l'année 2015 à partir de crédits de titre 2 ». Cette justification étant particulièrement succincte, il lui demande d'expliquer, pour chaque programme de la mission « Défense », pourquoi les crédits inscrits initialement en titre 2 et finalement annulés pour 2014 sont devenus sans objet.

Texte de la réponse

Le décret n° 2015-39 du 19 janvier 2015 prévoit notamment une annulation de l'excédent de crédits affectés aux deux missions « Défense » et « Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation » relevant du ministère de la défense en vue d'être versés au compte d'affectation spéciale (CAS) « Pensions ». Cet excédent, constaté lors de l'exécution de l'annualité budgétaire 2014 par rapport à la loi de finances initiale (LFI), s'élève à 135 352 833 euros, une fois levée la réserve de précaution. Réparti sur l'ensemble des programmes des deux missions précitées disposant de crédits du titre 2 destinés à financer des dépenses de personnel, l'excédent constaté correspond à 1,7 % du total des crédits ouverts à cet effet en LFI pour 2014. Dans le cadre des prochains travaux de programmation budgétaire, le ministère de la défense s'efforcera de faire coïncider avec davantage de précision ses prévisions d'assiette et sa contribution effective au CAS « Pensions ».

Données clés

Auteur : [M. François Cornut-Gentile](#)

Circonscription : Haute-Marne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73032

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 janvier 2015](#), page 496

Réponse publiée au JO le : [3 mars 2015](#), page 1506